



RAPPORT ANNUEL

—
2017

EXERCICE 2017

RAPPORT ANNUEL du PRÉSIDENT sur LE PRIX et LA QUALITÉ du SERVICE PUBLIC de L'EAU POTABLE

SYNTHESE – CONTENU du RAPPORT

1 Le cadre et la composition du Rapport

Ce rapport est établi en application du décret n° 95 – 635 du 6 mai 1995 qui prévoit que le Maire ou le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

En 2017, **Vendée Eau** était compétent pour la distribution de l'eau potable sur le territoire des 264 communes adhérentes à l'un des 11 Syndicats Intercommunaux en charge de la production d'eau potable, qui composent la collectivité départementale.

C'est donc un rapport unique production et distribution d'eau potable, qui est établi par le Président de **Vendée Eau**

Ce rapport sera présenté au Comité Syndical de **Vendée Eau** le 27 septembre 2018.

Il se compose de deux parties :

- le rapport
- les annexes.

NB : Depuis le 1^{er} janvier 2018, **Vendée Eau** exerce la compétence production et distribution de l'eau potable pour le compte des communautés de communes et d'agglomération qui ont pris la compétence eau potable par anticipation de la loi NOTRE ; il regroupe toujours 264 communes.

Vous pouvez consulter le **Rapport Annuel 2017**
complet sur le site de **Vendée Eau** :
www.vendee-eau.fr
Rubrique : Découvrir Vendée Eau / Publications /
Documentation

2 Que trouve-t-on dans ces documents ?

Dans le rapport :

La présentation de Vendée Eau

- La composition de **Vendée Eau et ses compétences**
- Le mode de gestion des équipements avec la liste des exploitants et les caractéristiques principales des contrats.

Les indicateurs techniques

- Les données relatives à la ressource :
 - localisation
 - volumes produits
 - origine de l'eau (surface, souterraine)
- Les indicateurs physiques relatifs à la distribution (population, nombre d'abonnés, volumes consommés et distribués, évolution des principaux indicateurs...)
- La qualité de l'eau distribuée présentée sous forme de cartes de synthèses thématiques pour les paramètres suivants : bactériologie, dureté, nitrates, autres pesticides, sous produits de désinfection (les trihalométhanes et les bromates).

Les indicateurs financiers

- La facturation du service de l'eau potable aux abonnés (composition du tarif – fréquence des relevés – mode d'établissement des factures – contenu de la facture ...)
- Les tarifs du Service de l'eau potable 2017 et les composantes d'une facture d'eau potable pour un abonné ayant choisi le tarif Bleu, disposant d'un compteur de calibre 15 mm et pour une consommation annuelle de 120 m³ – comparaison 2017 par rapport à 2016
- Le bilan d'exploitation à partir des éléments ressortant du Compte Administratif 2017
- L'annuité de la dette et son encours
- Le montant global des dépenses d'investissement
- Le bilan de l'application de la tarification sociale

Les indicateurs de performance

- Institués par le décret et l'arrêté du 2 mai 2007 et la circulaire d'application du 28 avril 2008, pour les Services d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif, à compter de l'exercice 2008.
- 3 indicateurs descriptifs et 14 indicateurs de performance pour les Services publics d'eau potable, pour une information sur l'évolution pluriannuelle de la qualité et de la performance du Service et des comparaisons avec d'autres Services d'eau potable en France.
- Nota : le mode de calcul de l'indicateur P 103.2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable – a été modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013.

Dans les annexes :

- **Annexe I** - La délibération n°2016VEE03CS05 du 13 octobre 2016 décidant des tarifs du Service d'eau potable pour l'année 2017 et la délibération n°2016VEE03CS06 du 13 octobre 2016 décidant de la tarification sociale de l'eau potable
- **Annexe II** – La note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
- **Annexe III** - Le détail de la dette 2017 de **Vendée Eau** et l'évolution de l'encours de la dette et des charges d'investissement.
- **Annexe IV** - Les analyses d'eau potable aux points de production

Il s'agit de la synthèse des analyses effectuées en 2017 dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire. Ces analyses concernent les points de production (usines ou captages), elles sont présentées sous forme de tableaux et le cas échéant de courbes.

- **Annexe V** - Les données spécifiques aux Syndicats Intercommunaux, existants jusqu'au 31/12/2017

Cette annexe se décompose pour chaque syndicat en 3 parties :

● la composition

La première partie concerne la composition du syndicat.

● les travaux sur les réseaux

La seconde partie concerne la liste des travaux du programme 2017.

● la qualité de l'eau distribuée

Il s'agit des synthèses établies par l'ARS des Pays de Loire, délégation territoriale de la Vendée à partir des analyses effectuées en 2017 dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire. Ces analyses concernent les synthèses des analyses réalisées sur les réseaux de distribution.

Ces synthèses sont classées par unité de gestion (zone correspondant à un SIAEP) et par unité de distribution (partie de l'unité de gestion ayant la même origine de l'eau distribuée et le même exploitant).

3 Les principales données de Vendée Eau en 2017

Volume d'eau acheté	● 47 626 721 m ³ dont 44 079 577 m ³ aux SIAEP producteurs adhérents et 3 547 144 m ³ à d'autres collectivités
Origine de l'eau	● 88,7 % eau de surface ● 11,3 % eau souterraine
Nombre total d'abonnés	● 388 798
Volume consommé par les abonnés	● 39 587 742 m ³
Volume exporté	● 2 051 054 m ³
Longueur du réseau d'eau	● 14 861 km
Rendement global du réseau	● 87,4 %
Indice linéaire de consommation	● 7,3 m ³ /km/jour
Indice linéaire de pertes en réseau	● 1,10 m ³ /km/jour
Montant total des recettes au CA 2017	● 94 598 025,83 € dont 76 000 000,00 € pour la vente de l'eau aux abonnés
Montant total des dépenses au CA 2017	● 84 312 119,85 € dont 17 200 000,00 € pour la rémunération des exploitants et 29 952 900,00 € pour les achats d'eau
Excédent d'exploitation propre à l'exercice	● 10 285 905,98 €
Excédent global d'exploitation (avant autofinancement de l'investissement)	● 15 485 909,55 €

Annuité de la dette	● 7 318 901,40€
Emprunts contractés	● 0,00€
Encours de la dette au 31.12.2017	● 66 946 342,77€
Montant du programme d'investissement	● 54 270 000,00€

4 Les indicateurs de performance

D 101.0 – Estimation du nombre d'habitants desservis	● 606 589 habitants desservis
D 102.0 – Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	● 2,20 € TTC/m ³
D 151.0 – Délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service	● Article 6 du règlement de service de Vendée Eau : délai de 48 heures ouvrées suivant la demande d'abonnement
P 101.1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie.	● 99,9%
P 102.1 – Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques.	● 99,8%
P 103.2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	● 104 points sur 120
P 104.3 – Rendement du réseau de distribution	● 87,4 %
P 105.3 – Indice linéaire des volumes non comptés P 106.3 – Indice linéaire de pertes en réseau	● 1,10 m ³ /km/jour (volumes de service et estimés sans comptage assimilés à de la perte à Vendée Eau)
P 107.2 – Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	● 0,86 %
P 108.3 – Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	● 92 %
P 109.0 – Montant des abandons de créances ou des versements à un fond solidarité	● 0,002 €/m ³
P 151.1 – Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	● 0,7 pour 1 000 abonnés
P 152.1 – Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	● 99,4 %
P 153.2 – Durée d'extinction de la dette de la collectivité	● 1,8 année
P 154.0 – Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	● 0,98 %
P 155.1 – Taux de réclamations	● 0,8 pour 1 000 abonnés